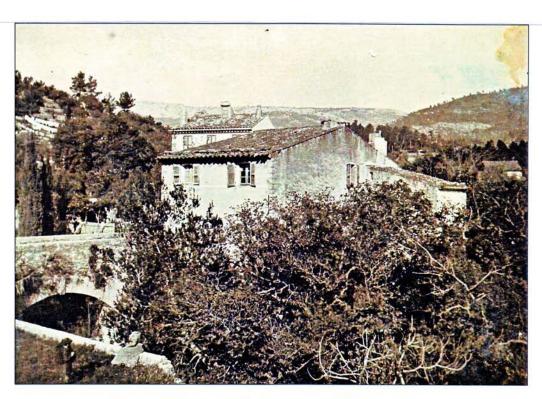
Société des Amis du Vieux Revest et du Val d'Ardène

Sommaire:

- L'artillerie française bambarda Les Olivières.
- Les peintures faussement signées Trafimaff.
- · Le Paridon.
- Le Cercle Revestois a 100 ans.
- Les Cercles : des cellules politiques vivantes.
- · L'oratoire de Saint-Elai.
- Paul Chabaneix ou Jacques Newat.
- Saint-Pierre Les Moulins au siècle dernier.



Entrée du Hameau de Dardennes vers 1850 : la scierie.

Président fandateur : Charles Aude

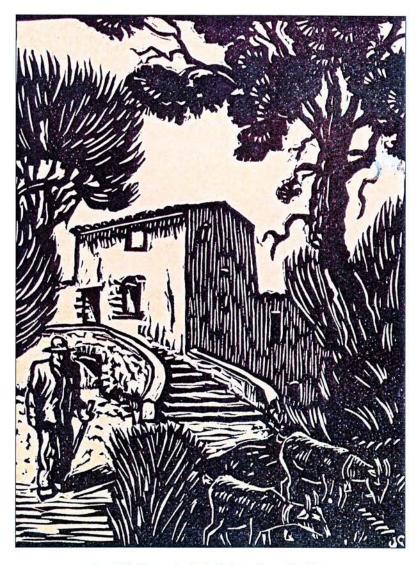
Bulletin n°46 - Mai 2007

Président en exercice : Caldani Claude

Mairie - Place Jean Gaurès

83200 - Le Revest-les-Eaux

L'artillerie française bombarda les Olivières



Les Olivières : bois réalisé par Jean Carrière

Dans le bulletin n°45 des Amis du Vieux Revest, nous nous étions étonnés de la série de bombardement effectuée par l'armée française de 1926 à 1929 au Grand Cap. Autre étonnement, en 1925 ce sont les Olivières et la plaine des Selves qui ont été « *champ de tir de circonstance* ». Cette fois-ci, nous nous appuyons sur 3 procès-verbaux datés du 30 avril 1925, du 23 mai 1925 et du 12 juin 1925 qui proviennent du Parc d'artillerie régional de Marseille et qui font suite aux prescriptions de la note n°14559 du 7 avril 1925 du général commandant le 15^{ème} corps d'armée.

Une étude préliminaire propose que la 38^{ème} division fasse des tirs à partir des terrains de la plaine des Selves qui se situe au nord du Coudon, et en direction des Olivières. Cette étude est réalisée par une commission qui se réunit le 9 février 1925; elle est composée de M. Paquette (chef du bataillon et

président de cette commission), de M. Pantalacci (chef d'escadron) et de M. Le Gros (chef d'escadron du 38^{ème} R.A.C.). Elle arrête son choix pour ce champ de tir d'une longueur maximale de 5500 mètres et d'une largeur de 1500 mètres, dans un vallonnement fortement encaissé dans toute son étendue, limité au Nord par les pentes du Grand Cap, au Sud par les pentes abruptes du Coudon, des Bouisses et du Mont Combe. Les cibles seront près du village des Olivières sur un terrain rocailleux impropre à toute culture et où un incendie a détruit quelque temps auparavant des pins isolés : « On trouve encore quelques pinèdes à la limite Sud du champ de tir et quelques vignobles et olivettes vers la limite Est de la zone. Les seules exploitations sont constituées par quelques coupes de bois et par une petite carrière appartenant au principal propriétaire, Monsieur de Gasquet. »

L'armée y effectuera des tirs destinés à l'instruction technique de ses cadres, instruction abandonnée depuis 1914.

La commission se veut rassurante en expliquant :

- comment les tirs vont éviter la ligne de transport d'énergie électrique qui traverse la plaine des Selves,
- comment les tirs seront suffisamment excentriques au hameau des Olivières « qui, bien que partiellement en ruine, sert encore de refuge aux bûcherons et carriers »,
- comment limiter à 4 km la longueur des tirs car le terrain proche du Barrage est tout en pente et ne se prête pas à une bonne exécution de ce type de tirs. Les artilleurs utiliseraient des canons de 75 de campagne et de 65 de montagne. Ces canons emploieraient exclusivement des obus à balle.

La commission prévoit d'indemniser M. de Gasquet pour l'interruption de travail des carriers et des bûcherons.

Conférence du 30 avril 1925

Elle se tient au parc d'artillerie de Toulon en présence de M. Bossavy (cdt. Le parc d'artillerie de Toulon), de M. Gaume (cdt. le 38ème R.A.C.), M. Jambert (ingénieur aux Ponts et Chaussées), M. Devarennes (inspecteur des Eaux et Forêts) et du maire de Solliès-Ville.

Le chef d'escadron Bossary fait un exposé sur la justification de cette proposition de tirs et rappelle la loi du 17 avril 1901 permettant l'exécution d'exercices de tirs sur des propriétés privées moyennant indemnités ; ces tirs ne peuvent avoir lieu plus de 2 jours consécutifs. La période retenue est celle comprise entre le 28 mai et le 13 juillet 1925.

M. Jambert (ingénieur des Ponts et Chaussées) demande un délai de quelques jours pour étudier de concert avec la société d'énergie électrique les dangers que les tirs pourraient présenter au sujet du câble électrique qui traverse la plaine des Selves. La séance est renvoyée à une date ultérieure.

Le 13 mai, M. Jambert écrit à M. Bossavy afin qu'un agent de la société de l'énergie électrique du littoral méditerranéen soit présent lors de la prochaine conférence mixte; il joint copie de sa lettre du 1^{er} mai à la société de l'énergie électrique et la réponse de celle-ci en date du 12 mai. Dans cette réponse, nous apprenons qu'il y 2 lignes électriques (50 000 volts et 30 000 volts) Toulon-Escaillon venant de Saint Maximin et Toulon-Brunet venant d'Entraigues. Les risques d'avaries peuvent donc être « d'une exceptionnelle gravité » ... « quelles que soient les dispositions prises pour une prompte réparation ». En cas de rupture de lignes, c'est la région comprise entre Le Lavandou et La Ciotat (150 000 habitants) qui serait privée d'énergie électrique (industries, services publics, tramways, eaux, assainissement, éclairage, ...). Pour ces raisons cette société « proteste énergiquement contre le projet de l'Administration de la Guerre ».

Conférence du 23 mai 1925

Elle se tient au parc d'artillerie de Toulon en présence de messieurs Bossavy, Pantalacci, Jambert, Fillon, Chaix (maire du Revest-les-Eaux), Devarennes et Bastianellei (ingénieur à la société de l'énergie électrique du littoral).

En réponse aux oppositions de cette société, le 38^{ème} Régiment d'Artillerie Coloniale modifiera les emplacements des batteries et des cibles. Les obus auront ainsi une trajectoire minimum de 80 mètres au-dessus des lignes électriques : « un dispositif sera placé sous le canon pour empêcher de donner une inclinaison inférieure à la hausse qui assurera la sécurité des câbles ».

Conférence du 12 juin 1925

Il est proposé « la création d'un champ de tir temporaire avec régime réduit et ne devant entraîner que peu de jours de servitudes pour les propriétaires ». Les tirs seront effectués les 25 et 26 juin et les 1^{er} er 2 juillet 1925.

LES PEINTURES FAUSSEMENT SIGNEES TROFIMOFF



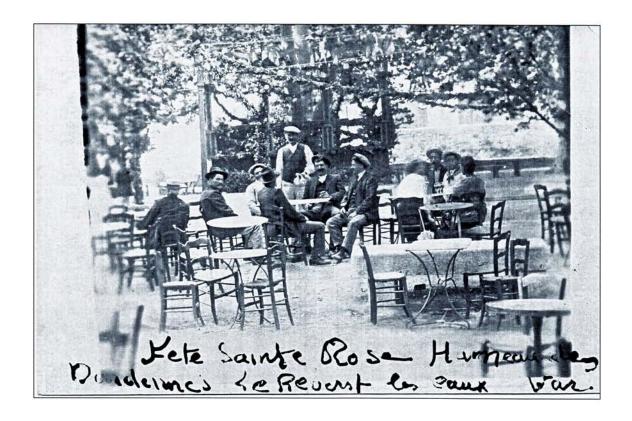
Le 27 mai 1992, Pierre Trofimoff écrit une lettre à son ami Richard Roquebrun. Il s'est rendu compte que, lors d'une prochaine exposition, un antiquaire proposerait de vendre 3 toiles faussement signées de sa main : « J'ai dû faire enlever 3 toiles présentées comme des toiles de moi-même, mais en réalité fausses »... « Et puis j'ai mené mon enquête personnelle. Mais j'avais tout de suite compris. Cela m'était déjà arrivé il y a 30 ans et plus. La même personne et son fils sont dans le coup. J'ai fait savoir que je rachetais ces toiles pour les enlever de la circulation. Bien entendu, ces deux personnes touchent à ma famille, des parents. Mais j'ai et je vais faire savoir que la prochaine fois je porte plainte. »





Société des Amis du Vieux Revest et du Val d'Ardene - Bulletin n° 46 - mai 2007 - Page5

LE PARIDON



Dans le bulletin n°3 des Amis du Vieux Revest, Pierre Trofimoff nous raconte Sainte Rose, sa fête et le lieu où parfois elle se déroulait : Le Paridon. Une belle bâtisse, une belle terrasse et une esplanade en bordure de rivière qui ont attiré sous ses frais ombrages quelques célébrités comme Andrex, Rellys, Ray Vantura, Andrée Trucy et Jante'x.

Pierre Trofimoff nous demande d'avoir « une pensée amicale pour les présidents et les actifs collaborateurs de cette succession de réjouissances pendant plus de cent ans. Ils se nommaient Blanc, Occeli, Pomet, Artaud, Valecalle, Carbognani ... ». Il nous précise qu'il n'a pas été toujours aisé d'organiser ces festivités, et ces quelques lignes vont vous présenter quelques soucis parfois olfactifs rencontrés au Paridon.

La vacherie et le bar restaurant du Paridon

Le 26 mai 1914, M. Dalmas, tenancier du Paridon, écrit au sous préfet du Var afin de signaler que M. Henricy, propriétaire du Paridon, « a établi, à toucher mon établissement, une vacherie composée de trois vaches, et cela sans autorisation, sans qu'une enquête soit faite comme le veut la loi. De cette vacherie se dégage des odeurs nauséabondes qui tout en

portant un grand tort à mon commerce porte aussi préjudice aux voisins et promeneurs. De plus, il fait enlever le fumier de dix heures à midi, chose qui est contre l'hygiène. »

Joseph Balmas Conacier du Bar Recuvez Monsieur le Sous Buft , l'assurance Mestaurant du Baridon (Bardungus le Revest frès boulon) La Salmas

Une « vacherie » lors de la fête de la Sainte Rose en 1932

Les organisateurs rencontrent quelques difficultés cette année là, d'abord quand ils décident « d'établir l'enceinte du bal sur un tronçon de route emprunté par quatre ou cinq usagers habituels et établir cette enceinte sous l'ombrage des grands chênes séculaires où les réjouissances (sont) du goût du public, à l'abri de la canicule. »

M. Musté, demeurant Villa « Les Jeannettes », tente de s'opposer à la fermeture de ce tronçon de route en intervenant auprès de la sous préfecture afin que le sous préfet revienne sur sa décision d'autoriser cette fête sur ces lieux. Suite à un entretien avec le maire du Revest, le secrétaire général du sous préfet autorise à poursuivre ce qui était « ordonné» au comité des fêtes « en veillant à la tranquillité publique ».

Puis les organisateurs, à cause du mauvais temps, doivent reporter « les réjouissances publiques célébrées les 27-28-29 et 30 août » aux 3-4-5 et 6 septembre.

Enfin, les organisateurs subissent un jet de boules puantes. A ce sujet, le maire du Revest, Cadière Marius, écrira, en réponse à une plainte déposée par M. Musté: « Je dois ajouter que la rumeur publique accuse M. Musté d'avoir jeté le long du mur d'enceinte pendant le bal du samedi soir des produits chimiques (boules puantes) qui ont incommodé les danseurs et spectateurs au point de les obliger à quitter les lieux infectés à dessein. Ceci à titre officieux, ces faits n'ayant pas été constatés par une personne autorisée à verbaliser s'il y avait lieu ». M. Musté découvre le lundi 5 septembre une ouverture « de 50 à 70 centimètres » dans sa clôture: il dépose plainte auprès du procureur de la République pour « bris de clôture ». Marius Cadière écrit à son tour au procureur: « Le dimanche 4 septembre, pendant la fête, un visiteur s'est appuyé par inadvertance contre la barrière établie sur le mur de clôture de la propriété Musté. Le mur sur cet endroit étant un peu vétuste a cédé occasionnant le descellement d'un barreau. L'ouverture n'était même pas suffisante pour donner passage à la tête d'un enfant de dix ans. »

Les membres du comité des fêtes avaient décidé de faire réparer dès le lundi matin à huit heures en présence du garde-champêtre Giordano.

LE GROUPE REVESTOIS A 100 ANS (1)

par Edouard FOUSSE



Fondé le 2 mars 1907, le groupe revestois, que dans la commune on appelle « Le Cercle », est un groupement de gens honorables.

Lors de sa fondation, son premier conseil d'administration avait la composition suivante :

Président:

Séverin Hermitte

Vice-presidente:

Vice-présidente : Eugène Chaix (futur maire)

Secrétaire général :

Marius Meiffret (maire)

Secrétaires adjoints :

Charles Aude, Philémon Artigue

Trésorier:

Henri Cadière

Trésorier adjoint : François Couton

Commission de contrôle : Marius Hubac, Moïse Hermitte, Louis Jouve

Commissaires: Hubert Hermitte, Moïse Meiffret, Joseph Negro.

Bien entendu, le cercle, qui avait une vitalité importante dans la commune, avait aussi sa commission des fêtes qui était composée de : Louis Jean, Pierre Vharlois, Julien Vidal et Henri Aude.

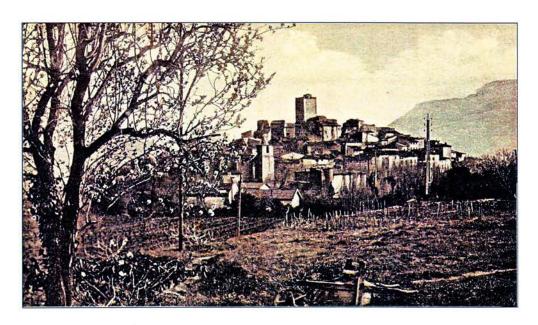
L'économe du groupe étant : Marius Isnard. Des noms bien de chez nous, et qui sentent bon la Provence.

A cette époque, les moyens de transports étant plus rares, les gens étaient plus sédentaires. Dans la salle du groupe se déroulaient fêtes, représentations, réunions, conférences, etc. Le soir, la journée terminée, les hommes se retrouvaient pour l'apéritif. C'étaient, en somme, le lieu de retrouvailles de la grande famille revestoise, et cela en toute et franche amitié.

Depuis, le cercle continue toujours, il n'a peut-être pas la même vitalité d'antan, ce sont les conséquences de la vie moderne.

Toutefois, nous ne saurions trop recommander à la jeunesse de s'inscrire au groupe revestois pour qu'il continue longtemps encore.

Il fait partie de la plus belle histoire de notre commune.



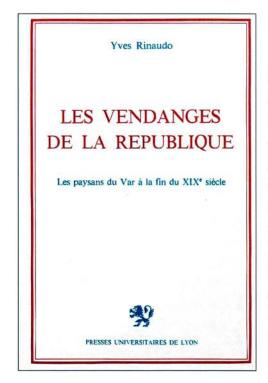
(1) : Cet article, écrit par Edouard Fousse, est paru dans Var-Matin République le 29/11/1977 pour les 70 ans du Cercle. Nous avons donc rajouté dans le titre de cet article les 30 ans qui nous séparent de 1977. Sur la photo qui était associée avec cet article apparaissaient une partie des membres fondateurs :

- Antoine Artigue, Hubert Durand (1er adjoint), Marius Meiffret (maire), Séverin Hermitte, Joseph Chaix.
- Antoine Durand, Meiffret (garde-champêtre), Joseph Pomet, Fillol (instituteur), Cyrille Isnard.
- Deux enfants : Henri Durand et Lucien Pomet

Les Cercles : des cellules politiques vivantes

par Yves Rinaudo

(Extrait du livre « Les vendanges de de la République », écrit en 1978)



Les « partis politiques » nationaux, dans la mesure où ils s'organisent, et pas avant la fin du XIXe siècle, possèdent rarement des structures locales permanentes. Certes, « La République des comités » n'exclut pas le Var. Dès les premières élections, des comités électoraux radicaux fonctionnent et des congrès départementaux se réunissent, au Luc le plus souvent. Mais, précisément, l'activité de ces organismes, perceptible surtout en période électorale, reste trop épisodique pour rayonner avec ampleur. Les efforts des radicaux et radicauxsocialistes pour implanter un réseau hiérarchisé et durable de sections dans le département échouent, nous le verrons.

Seule, la S.F.I.O. parviendra à faire vivre ses créations, mais tardivement. Aussi, le rôle de relai et d'animation politique emprunte-t-il un autre canal : celui des sociétés, cercles et chambrées, dont la deuxième moitié du XIXe siècle voit précisément, ici et dans ce domaine, l'apogée.

La faveur, dont jouissent au XIXe siècle les chambrées et les cercles, nouvelles formes, maintenant laïcisées de cette sociabilité qui animait jadis les confréries, a déjà été soulignée (M. Agulhon). Cette laïcisation avait naturellement introduit dans ces groupes d'amis, réunis pour de « saines distractions » comme le proclamaient les statuts, les préoccupations profanes de la politique. L'accession à la reconnaissance officielle, moyennant le respect, au moins formel, de certaines conditions obligatoirement incluses dans les statuts, les fait sortir de la demi-clandestinité qui les caractérisait comme associations privées. Leur rôle dans la cité en fut accru, en particulier et malgré la loi, dans le domaine politique. Les pouvoirs publics relèveront maintes fois, avec résignation ou agacement, cette politisation croissante. Bornons-nous à la conclusion du rapport général adressé par le Préfet au Ministre de l'Intérieur, en décembre 1896, à propos d'une demande d'autorisation pour l'ouverture d'un cercle ... radical, à Rians : « Il n'est que trop réel que la plupart de ces associations surtout dans le département du Var, où les passions ont un degré d'acuité exceptionnel, ne sont, à les considérer de près, que des groupements à tendance politique ».

Des exemples précis, multiples, vérifient ces appréciations générales. Au temps de l'Ordre Moral, de nombreux cercles, repérés et souvent dissous, affirment leur républicanisme : exhibition d' «emblèmes et manifestations séditieuses » (Union Républicaine, Varages, 2 juin 1873 ; Saint-Clair, Barjols, lors de la fête patronale, 18 janvier 1874), lecture de journaux « cramoisis » (Le Muy, Vidauban), portraits, bustes et chants séditieux (Barbès) Blanqui : Saint-Clair, Barjols ; Gambetta, Barbès, Mirabeau, La Bastille : Union de Pourrières ; République coiffée d'un bonnet phrygien : Cercle des Agriculteurs, Cabasse, 1873, etc....), propagande active (L'Union de Pourrières, 1875 ; Saint-Etienne, à Saint-Martin de Pallières, 1873). Bref, beaucoup ressemblent à l'Avenir, de Vidauban (1872) : « c'est un des cercles les plus actifs de la propagande révolutionnaire dans le département » regroupant jusqu'à 150 membres « appartenant à la fraction la plus avancée du parti radical ».

Après « la conquête de la République par les républicains », l'engagement républicain de nombreux cercles ne suscitant plus de difficultés, ce sont maintenant les cercles « blancs », jusque là acceptés, qui préoccupent les pouvoirs publics. Ils se voient alors reprocher une orientation politique souvent ancienne. Car la politisation des sociétés ne fut jamais sélective et il faut abandonner l'équation hâtive cercle = gauche. C'est ce que pensait déjà, en 1871, le maire de Tourrettes (« Il y a déjà deux cercles ou chambres, comme d'habitude d'opinions opposées »), d'accord sur ce point avec le postulant à la présidence de l'Union à créer (« Il existe dans tous les villages environnants des cercles soit républicains soit royalistes »). Les Cercles de Provence que l'on retrouve dans de nombreuses communes sont notoirement « blancs ». A Hyères, on compte parmi les membres fondateurs H. de Belcastel, député, de David-Beauregard, le Comte de Guichen, de Boutiny, et de Beauregard, curé de Giens (février 1873). Le Cercle de Provence de Pourrières (1872) soutient le maire réactionnaire. Le président de celui de Lorgues (mars 1874) explique au Préfet que « c'est un cercle de moralisation pour les ouvriers ... qui veut soustraire l'ouvrier à des influences funestes ... et œuvrer au rétablissement de l'ordre moral ». Il compte parmi ses membres le maire, de Roux, le baron de Rasque de Laval, le vicomte d'Inguimbert, le comte des Isnard, de Juigné de Lassigny, le comte de Selles. Au cercle de l'Harmonie, à Solliès-Toucas, « quelques-uns en sont encore à regretter l'Empire ». A Hyères comme à Ollioules, des cercles catholiques affirment leur vocation « d'édificatio mutuelle des catholiques » mais regroupent des notables hostiles à la République.

En 1863, le conseil municipal de Nans dénonce le Cercle d'Apollon. Celui-ci a tenté de saboter la fête locale, type d'action qui ponctue fréquemment la rivalité politique dans les petites communes, en organisant un bal concurrent, « afin d'ameuter la population, exaspérer les républicains et jouer leur va-tout ». Depuis vingt ans, ce cercle, qui a expulsé les membres

républicains, sème le trouble, il vise à « inspirer le respect à tous ceux qui méprisent tout ce qui vient de la République et ce qui est républicain ... C'est là que se trame (sic) tous les complots où le nid (sic) de la réaction se trouve établi à l'abri de tout contrôle en réunion occulte conspirant contre le Gouvernement de la République ». Plus tard encore, des cercles d'Etudes Sociales, comme celui de La Martre (fondé en 1904), restent dominés par « de bons chrétiens », hostiles à la législation républicaine.

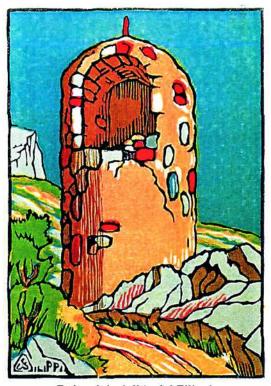
A ces témoignages d'une politisation non sélective, s'ajoutent d'autres confirmations : celle des noms et, plus encore, celle des statuts. Voici, à titre d'exemples, quelques articles de règlement du Cercle démocratique de Sanary, autorisé en novembre 1878 : « article 4 : ... Par la fraternité bien entendue de tous ses membres, le Cercle deviendra le centre d'une amitié *républicaine* inattaquable. Au surplus, la commission se tiendra toujours sur la brèche, prête à repousser par tous les moyens en son pouvoir toute attaque calomnieuse ou *antirépublicaine* de quelque part qu'elle vienne ...

« Article 5 : ... La mission la plus élevée sera de grouper en un seul faisceau tous les *républicains* du canton d'Ollioules ... ». L'article 6 déclare que le cercle « voulant conserver intacts les sentiments *républicains* qui l'animent », les antirépublicains ne seront pas admis ; les membres qui se révèleront antirépublicains seront expulsés (article 7). Enfin, l'article 14 fait une obligation de l'assistance « en corps à toute cérémonie démocratique, comme la réception d'un sénateur, d'un député ou d'une autorité *républicaine* quelconque », avec port d'un insigne républicain distinctif. La date, proche encore de l'ardeur soulevée par le « coup d'état de Mac Mahon », le succès des républicains, gage d'impunité, expliquent peut-être le caractère très engagé, agressif, de ces statuts qui font du cercle un outil de défense et de propagande républicaines. Exemple d'aveu complet de politisation, qui n'est pas unique, si ce n'est par sa volonté presque provocatrice.

Moins agressive, la simple obligation de célébrer les fêtes du calendrier républicain n'est cependant pas neutre (comme les cercles du 14 juillet, Evenos 1883, Ollioules 1885, etc...). De leur côté, les « Blancs » sont souvent plus prudents, proposant le respect pour la Religion, la Famille, la Propriété (Cercle Saint-Joseph, Seillans, 1871; l'Univers, Saint-Maximin, 1872). D'autres sont simplement conservateurs comme ce Cercle Saint-Joseph de Pourrières (1882), qui impose à ses adhérents de « voter pour le candidat du gouvernement ».

Ainsi, l'ampleur de la politisation est indiscutable et les cercles ne sont pas seuls concernés. Sans revenir sur le mouvement syndical et coopératif, il faut encore mentionner les « musiques », elles aussi divisées et « engagées au cœur des luttes politiques » : à Pourrières (L'Avenir et l'Union républicaine, 1879), à Saint-Zacharie (1877), à Sanary (1878), à Montfort (1881), à Lorgues (1884).

L'oratoire de Saint Éloi à Malvallon



Bois original d'André Filippi

En 1982, les Amis Des Oratoires (A.D.O.), leur président **Jean Gavot** et leur viceprésident **Louis Janvier** ont publié un « Inventaire des oratoires du Var ».

En page 61, on trouve le recensement et la description des oratoires de notre Commune.

Dans le bulletin n°9, Charles Aude recense les oratoires de notre Commune. Dans le bulletin n°36, les Amis du Vieux Revest, par un article d'Emile Roché, ont plus particulièrement présenté l'histoire de la réhabilitation de l'oratoire de Saint Christophe qui se trouve en contrebas de la route du Général de Gaulle, à quelques mètres de l'oratoire de Notre-Dame, une centaine de mètres avant l'entrée du Village.

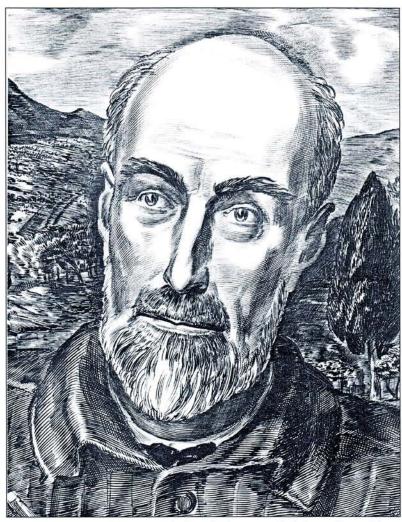
Un autre oratoire qui se situe sur notre commune porte le nom de Saint Éloi; il s'agit de celui qui est à Malvallon, sur un rocher, sur le sentier qui mène aux Marlets. Cet oratoire a été restauré en 1964 par les Amis Des Oratoires et M. Frazolini (maçon).

Description de cet oratoire

« Pilier cylindrique en moëllons. Niche en cintre surbaissé. La statuette de Notre-Dame de Lourdes et la croix de fer ont été volées depuis ! »

Sources: Inventaires des oratoires du var, page 61.

Paul Chabaneix (Jacques Nervat) (1875-1948)



Paul Chabaneix au Mas du Cyprès (gravure réalisée par Decaris)

Antoine Paul Chabaneix est né le 13 juillet 1875 à cinq heures et demie du soir, 5 rue Beleyme à Périgueux. Son père, Louis Chabaneix, alors âgé de 50 ans, est Percepteur. Sa mère, Rosa Barbat, est alors âgée de 38 ans. En 1930, il achète « Le Mas du Cyprès ».

Paul Chabaneix a écrit sous le pseudonyme de Jacques Nervat. Avec sa femme Marie, ils ont notamment publié au Mercure de France en 1905 un recueil de vers « Les Rêves unis ».

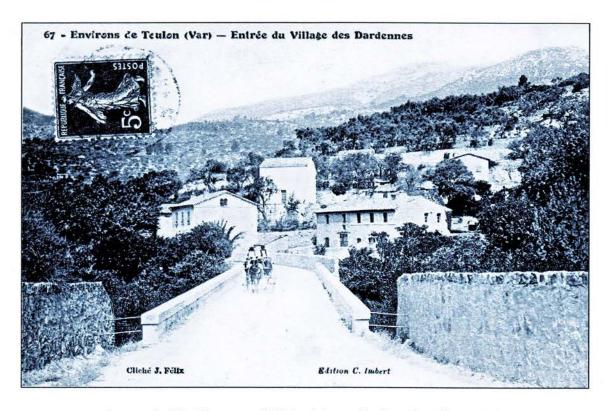
Marie Chabaneix (1874-1909) a publié sous le pseudonyme de Marie Nervat. Elle décède de maladie relativement jeune (38 ans). Son fils Philippe n'a que onze ans.

Le Mas du Cyprès deviendra rapidement le lieu de rencontre de nombreux écrivains, peintres et sculpteurs. A partir de 1930 et jusqu'à la mort de Germaine Chabaneix en 2002, les Chabanaix accueilleront Dionisi, Albert Decaris, Léon Vérane, Francis Carco, Eugène Baboulène, Marius Echevin, Pierre Trofimoff, Olive Tamari, Simon Segal, Charles Aude et tant d'autres.

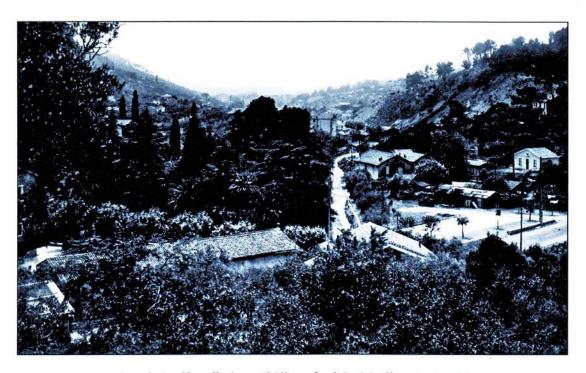
Son fils, Philippe, est né en rade australienne d'Albany, sur un paquebot « L'Australien » à destination de Nouméa. Il publie en 1914 ses quatre premiers poèmes « Dernières poésies ». Il fonde deux revues dont une en 1915 « L'effort des jeunes » et l'autre en 1916 « Le bel espoir ». En 1930, il ouvre, à Paris, la librairie du Balcon. Il est l'un des huit poètes et écrivains membres de « L'Ecole Fantaisiste », créée par Francis Carco. Avec Tristan Derème, Robert de la Vaissière, Paul-Jean Toulet, Jean-Marc Bernard, Jean Pellerin et Léon Vérane, ils vont composer l'ensemble de la « petite troupe » dont il est délicat de parler sinon pour une part, comme d'une école buissonnière ou par manière un peu provocante, d'ironie.

Sources : « Le Revest-les-Eaux et son siècle des Lumières », publication en 2004

Saint-Pierre Les Moulins au siècle dernier



Le pont de Saint Pierre vers 1900 (parfois appelé « Pont des Allemands »)



La place de La Chapelle (vers 1950), au fond Le Moulin et La Poudrière.



Guillaume Mélenchon (entraineur du Rugby Club Toulonnais)

Les Amis du Vieux Revest et Val d'Ardène

et l'association Loisirs et Culture (agrément Jeunesse et Sports 83 JEP 5121258)

vous invitent à une réflexion sur :

Le sport et les valeurs de l'effort, du respect et de la solidarité

Conférences avec :

- Briquet-Campin Eric, arbitre international de rugby à 15,
- Harrel Rémi, membre de la Direction Nationale de l'Arbitrage (Fédération Française de Football),
- **Piasenta Jacques, entraineur d'athlétisme** (a entrainé entre autres Guy Drut, Michèle Chardonnet, Stéphane Caristan, Monique Ewanje-Epée, Philippe Tourret, Dan Phillibert, Marie-Josée Perec et Christine Arron)
- Muriel Hurtis, sprinteuse française actuellement entrainée par J. Piansenta.

Exposition de photos et documents sur l'Entente Sportive Revest-Les Moulins (période 1965-1985)

Présence des anciens dirigeants, entraineurs et joueurs

Exposition de photos et documents sur Lei Gambado dou Revest-leis-Aigo (période 1997 à 2006)

Samedi 2 juin 2007 à partir de 15 h Salle A. Sauvaire, au Revest-les-Eaux